

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 08 SEPTEMBRE 2016 à 20 H 00**

=====

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 02 septembre 2016 et sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 08 septembre 2016 à 20H00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE, Maire, M. ZÉLIE. Mme ÉPAUD, Mme VANOOST, M. BERTHOMÈS, M. CROCI, Mme MASON TIVENIN Adjoint.

MM. FRILOUX, SALEZ, Conseillers délégués,

Mmes DROUIN, BERTRANET, SALIN, BONIN BALMAS, MM. PERRAIN, Mme ROBINEL, MM. MENANTEAU, TIVENIN. HÉRAUDEAU, Conseillers municipaux 18

ONT DONNÉ POUVOIR : – M. OGER à Mme ÉPAUD – Mme SICATEAU RIVIÈRE à Mme MASON TIVENIN - Mme BERGERON à M. HÉRAUDEAU – Mme BICHON à M. MENANTEAU 4

ABSENT EXCUSÉ : M. LE BARON 1

**23**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle MASON TIVENIN.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :

Le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2016, est approuvé à l'unanimité.

<b>COMMUNICATIONS DU MAIRE</b>
--------------------------------

REMERCIEMENTS 15 KM DE LA MER

L'association SPORT Event 17, organisatrice des « 15km de St Martin », a adressé le 4 août 2016, ses sincères remerciements à M. le Maire pour le renouvellement de leur subvention et l'aide des services qui sont intervenus pour le bon déroulement de cette manifestation.

REPORTAGE « Ré à la Hune », 2 août 2016, Nathalie VAUCHEZ

M. le Maire se réjouit de l'excellent article paru dans Ré à la Hune au sujet de la commune de La Flotte, donnant de nombreuses informations sur notre commune. Il en remercie la journaliste Nathalie VAUCHEZ.

RÉGATE DES VIEUX GRÉEMENTS du 2 août 2016

M. le Maire souligne la réussite de cette manifestation qui a réuni de très nombreuses personnes sur le port.

LE « Site en Scène » du 14 août 2016

La manifestation habituelle de la Saint-Laurent a été un succès. M. le Maire rappelle que cette organisation lui demande beaucoup de travail. Il remercie l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour la réussite de celle-ci.

RÉCLAMATION D'UNE TOURISTE

Une touriste a envoyé un mail à la mairie pour faire part de ses observations et remarques sur des stationnements gênants dans certaines rues de La Flotte pour le passage à pieds et à vélo. Il s'agit : de la rue de l'église, la raize de Lauzière et une partie de la rue André Favreau. M. le Maire demande l'avis de Simon-Pierre BERTHOMÈS, qui connaît bien cette dernière rue.

Celui-ci répond qu'il ne fait pas le même constat et rappelle que notre commune compte de très nombreuses rues étroites. Joël MENANTEAU lui, rejoint la touriste sur la raize de Lauzière et le stationnement de fourgons qui gênent la visibilité. Roger ZELIE constate que dans certaines rues des bornes vertes ont été installées pour empêcher le stationnement mais qu'au final les gens se garent plus loin là où il n'y en a pas. Pour clore les échanges, M. le Maire précise que la police municipale verbalise régulièrement les stationnements gênants.

#### DÉPOTS SAUVAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Des photos prises cet été par la police municipale, de dépôts sauvages d'ordures ménagères sont présentées au conseil. M. le Maire se désole de la poursuite de tels actes malgré les nombreuses informations données à la population. Il rappelle qu'à partir du mois d'octobre, la COVED ne ramassera plus les sacs poubelles.

#### DES NOUVELLES DES « Plus beaux Villages de France »

La lettre des Plus beaux villages de France, « Point.com », donne les dernières informations de ce groupement. M. le Maire constate qu'un seul nouveau village, Saint-Jean-Pied-de-Port a été admis et ce avec des réserves. Cela montre que les critères sont drastiques et que l'octroi de ce label est un vrai gage de qualité esthétique des villages retenus.

#### P.P.R.L : INFORMATION DE LA PRÉFECTURE

M. le Maire donne connaissance d'un courrier adressé par le Préfet en date du 25 juillet, au sujet du PPRL, des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation (TRI) La Rochelle-île de Ré.

#### PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'INSEE a envoyé les premiers résultats des comptages de l'enquête de recensement de 2016 avec un tableau concernant les logements. M. le Maire précise que d'après ce tableau, on peut constater que les décomptes opérés par la commune et les décomptes de l'INSEE sont similaires.

#### LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016

M. le Maire donne la parole à Isabelle Masion TIVENIN pour faire un compte-rendu de la rentrée scolaire. Celle-ci fait part des principaux travaux réalisés cet été afin de permettre à notre école de rester un lieu où il est agréable de travailler pour les enfants et l'équipe enseignante. Concernant les effectifs, elle précise qu'ils sont en légère hausse en maternelle avec 72 enfants inscrits mais une baisse en élémentaire avec 131 inscrits. Au Jardin d'éveil, l'effectif sera confortable pour les enfants avec 14 inscrits. Prise de fonction d'une nouvelle directrice en élémentaire, Véronique PRECLIN, qui connaît bien l'école car elle y exerce depuis plusieurs années. Pour finir, Isabelle Masion TIVENIN rappelle que la réforme des rythmes scolaires se poursuit avec toujours pour la commune l'organisation et la prise en charge des TAP (Temps d'activité péri-éducatif).

#### PROPOSITION D'UN NOUVEAU CIRCUIT DES NAVETTES GRATUITES

La société Kéolis fait part d'une proposition d'un nouvel itinéraire des navettes gratuites pour 2017. Les objectifs de ce nouvel itinéraire sont d'optimiser la correspondance à l'arrêt « Coquereau » entre la ligne armature 3 et la navette de village, l'augmentation de l'offre de transport entre les deux principaux arrêts de la navette, l'harmonisation des circuits pour toutes les saisons et la création d'un arrêt Chemin du Chiron Jaunet.

M. le Maire souhaite que les élus lui fassent part de leur avis sur ce changement de circuit.

## COMPTE-RENDU DE LA SAISON ESTIVALE

### LES FÊTES

M. le Maire se réjouit du très bon déroulement des différentes manifestations estivales. Il remercie Maryse VANOOST pour son travail quotidien et la qualité de ces choix de spectacles. Il en profite pour remercier également Alain CROCI, assisté de Jean FOURCAUD, qui ont œuvré à l'organisation des marchés, marchés de nuit et des deux braderies.

### ANALYSES D'EAU DE BAINNADE

Cet été, sur les 10 analyses pratiquées, 9 étaient bonnes et 1 moyenne, sans que l'on ait d'élément pour l'expliquer. Cependant, M. le Maire précise que ces résultats sont meilleurs que ceux de l'été 2015.

### LES ALGUES VERTES

Cet été encore, la commune a dû procéder au ramassage de près de 1250 tonnes d'algues vertes. Même si ce chiffre est moins élevé que l'été dernier (2000 tonnes), cela reste un coût très élevé pour notre commune. Pour cette année ce chiffre devrait atteindre 60 000 €.

### RECETTES HORODATEURS ET PARKINGS

Concernant les recettes des horodateurs et parkings, ceux-ci s'élèvent à 104 928,30 €, soit une légère baisse par rapport à 2015. Cette différence peut notamment s'expliquer par le fait que le parking de la place Verdun n'a été en service qu'à partir de la mi-juin en raison des travaux du port. Cependant, les recettes en stationnement sont globalement en hausse avec 6940 € de recettes pour les abonnements mensuels. Soit un total de 111 868 €.

Enfin, les recettes du parking du Clos Biret se sont élevées à 63 767 € (légère augmentation).

### CAMPING SUR PARCELLES PRIVÉES

M. le Maire remercie Patrick SALEZ ainsi que les deux éco-gardes pour le travail effectué cet été. En effet, grâce à leurs interventions et déplacements, nous disposons de chiffres sur les campements. Nous constatons ainsi un recul des campements, avec 45 campements en 2016 contre 51 en 2015. Cependant, comme l'attestent des photos présentées au conseil, de nombreux campeurs dissimulent la plaque d'immatriculation de leur véhicule, ce qui a empêché de nombreux PV. Seulement 11 PV cet été et 216 constats de plaque dissimulées. M. le Maire se demande quand M. le Préfet fera usage de son arrêté contre les incendies.

## ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

### BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment n°1 : achevé et loué à Romain CANTEAU depuis septembre, coût 521 269 € TTC.

Bâtiment n°2 : début travaux fin 2016 début 2017, achèvement fin 2017. Estimation 520 000 € TTC.

### RÉNOVATION DE LA RUE Volcy FÈVRE

Deux réunions avec les riverains ont eu lieu cet été (28 juillet et 25 août). Celles-ci ont permis de se déterminer sur le maintien de la circulation en double sens et sur la diminution du nombre de stationnements dans la rue. Les riverains pourront bénéficier du tarif de 40€/mois pour une carte de stationnement en été. Les travaux pour l'évacuation des eaux pluviales ont débuté. Travaux pour une période de six mois, estimation 400 271 € TTC.

## RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

La consultation d'entreprises par appel d'offres est en cours. Estimation : 260 000 € TTC. Roger ZELIE s'interroge sur la façon de coordonner ces travaux qui nécessiteront la pose d'échafaudages avec les travaux de voirie en cours rue de l'église. M. le Maire répond qu'ils y réfléchiront ensemble.

## TRAVAUX V.R.D. « La Maladrerie »

Voie pénétrante et réseaux eau et assainissement : en cours. Rues du programme n°1 : consultation des entreprises en cours. Début des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

## DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT –

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 28 avril 2016 le Conseil Municipal a sollicité auprès de l'Etat, une dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) au taux de 25 % concernant les travaux de viabilisation et réseaux divers V.R.D. de la première tranche de 19 logements sociaux

Pour mémoire, le projet de village de La Maladrerie vise à créer 19 logements locatifs aidés afin de répondre à la demande de familles, tout particulièrement de jeunes couples avec enfants qui ne disposent pas de revenus suffisants pour faire face aux prix élevés des loyers, conséquence des coûts considérables du foncier sur l'Ile de Ré.

Un devis estimatif avait été dressé en avril 2016 d'un montant de 840 906 € HT

Or, à la suite du dépôt du premier permis d'aménager, et en tenant compte du schéma général d'aménagement et des choix de matériaux, une nouvelle estimation a été établie par le Maître d'œuvre qui se décompose comme suit :

-Phase VRD	569 250,00
-espaces verts	90 550,00
-étude Telecom	4 500,00
-réseau eau potable	27 200,00
-EDF intérieur à l'opération	11 550,00
-déplacement transfo	40 000,00
-éclairage public (- 50% SDEER)	19 950,00
-honoraires maîtrise d'œuvre	<u>22 000,00</u>
	<b>785 000,00 € HT</b>

Pour ce programme de création de logements, la commune peut prétendre à une dotation d'équipements des territoires ruraux au taux de 25%.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

- Etat (D.E.T.R.)	25%	196 250,00 € sollicitée
- Commune	solde	588 750,00 €
		=====
		785 000,00 € HT

Echéancier des travaux : 4 mois (de novembre à février 2017)

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour et 5 abstentions

- S'engage à réaliser les travaux et à inscrire sa part de financement au budget 2016,
- Approuve le nouveau plan de financement précité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 25% auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux (D.E.T.R.)

#### ÉVACUATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT LA FLOTTE -Est

Maître d'œuvre : UNIMA :

Appel d'offres en cours pour la création d'un bassin de stockage des eaux pluviales rue de la Mer.

Estimation : 480 000 €TTC

#### LOGEMENTS MUNICIPAUX

Rénovation d'un logement rue de la clavette : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Rénovation Local 7, cours Félix Faure : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

#### SALLES D'ANIMATION à « Bel Air »

M. le Maire présente les plans du projet de construction de deux salles associatives à Bel Air pour la pratique d'activités telles que la danse, yoga, gymnastique au sol... Il précise qu'il a travaillé avec Isabelle MASON TIVENIN, Alain CROCI et Olivier FRILOUX sur ce projet. Il demande l'assentiment du conseil pour lancer ce projet.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Consultation maîtrise d'œuvre en préparation, estimation : 672 000 € TTC.

Réalisation des travaux : novembre 2017 à octobre 2018.

#### PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'IRRIGATION

M. le Maire expose le projet d'extension du réseau d'irrigation au lieu-dit « Les Jourdières ». Il constate que deux jeunes maraichers, Romain CANTEAU et Kévin BOURQUI, se montrent particulièrement dynamiques dans la culture de la pomme de terre et qu'afin de pouvoir développer leur activité, il faut que de nouveaux terrains puissent être alimentés en eau. Patrick SALEZ abonde en ce sens et précise que cette extension répond à deux défis, à savoir l'extension de la surface en culture et l'augmentation de la consommation d'eau stockée dans le bassin. Simon-Pierre BERTHOMÈS précise que cette extension était prévue dans le projet initial.

L'avis du conseil est demandé qui accepte cette extension à l'unanimité.

### **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Pour information, M. le Maire communique le courrier de la Communauté de Communes concernant le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il précise qu'un exemplaire de ce rapport annuel 2015 est distribué aux adjoints, à Patrick SALEZ et à Jean-Paul HERAUDEAU, représentant de la minorité.

Ce rapport pourra aussi être remis aux Conseillers intéressés qui en feront la demande auprès du secrétariat.

### **LOI DU 7 JUILLET 2016 RELATIVE A L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que :

La commune est dotée d'une ZPPAUP depuis le 23 novembre 2001.

Par délibération, en date du 16 janvier 2012, le conseil municipal avait décidé de l'actualiser en la remplaçant par une AVAP.

Après plusieurs années d'étude et de nombreuses réunions de la commission (CLAVAP) le projet a été arrêté et soumis à la CRPS du 25 novembre 2015 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il reste maintenant à terminer la phase administrative préalable à son approbation (examen par les personnes publiques, enquête publique, avis du Préfet).

Deux événements sont venus interférer avec le planning de la commune qui prévoyait une approbation pour la fin de l'année 2015 :

- La prise de compétence PLU par la Communauté de Communes en date du 12 novembre 2015
- La promulgation de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite loi CAP

En effet, le code du patrimoine, dans sa rédaction en vigueur le 12 novembre, disposait que l'autorité compétente pour l'AVAP était l'autorité compétente pour le PLU. Dès lors, il appartenait à la C.d.C. de terminer le travail commencé par la commune.

Par courrier du 31 décembre 2015, j'ai sollicité le Président de la C.d.C. pour qu'il reprenne le dossier.

Je l'ai à nouveau saisi par courrier en date du 25 février 2016.

Le Président de la C.d.C. m'a répondu le 1<sup>er</sup> avril que le projet de loi CAP (publié depuis cette date) prévoyait que la commune de LA FLOTTE « conserve la protection patrimoniale instaurée au travers de sa ZPPAUP » et que « ces dispositions permettent donc aux élus de ne pas être dans l'obligation et l'urgence d'achever les procédures engagées au titre des AVAP. »

La loi CAP du 7 juillet prévoit la disparition des ZPPAUP et des AVAP qui sont remplacées par les SPR (sites patrimoniaux remarquables)

Elle prévoit aussi, dans son article 114, que :

***« Les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date de publication de la présente loi sont instruits puis approuvés conformément aux articles L. 642-1 à L. 642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure à la présente loi.***

***Au jour de leur création, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine deviennent des sites patrimoniaux remarquables, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, et leur règlement est applicable dans les conditions prévues au III de l'article 112 de la présente loi. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager applicable antérieurement. »***

CONSIDERANT l'investissement que la commune a consenti, tant sur le plan financier qu'intellectuel au travers de nombreuses réunions de commission ;

CONSIDERANT que la procédure est presque achevée et qu'il serait dommageable pour la commune de perdre cet investissement ;

CONSIDERANT que le Ministère de la Culture a subventionné les études de l'AVAP à hauteur de 50 % et que, par conséquent, la Commune doit justifier du bon usage de ce financement ;

CONSIDERANT que l'article 114 de la loi CAP dispose que les projets d'AVAP mis à l'étude avant la publication de la loi sont approuvés selon les anciennes dispositions et qu'ainsi la loi ne prévoit pas que les collectivités puissent choisir de ne pas poursuivre les procédures quand bien même la loi prévoit un nouveau dispositif de protection ;  
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de disposer rapidement d'un document qui traite de la protection et de la mise en valeur du patrimoine ainsi que de la qualité de l'architecture et du traitement des espaces qui se substituera à la ZPPAUP devenue obsolète ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal demande expressément à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de reformer la CLAVAP et de terminer la procédure de l'AVAP pour son approbation dans les meilleurs délais.

M. le Maire expose au Conseil qu'afin de mieux appréhender les nouvelles règles environnementales et d'être pleinement informé, il a sollicité un rendez-vous avec un Avocat spécialisé en droit de l'urbanisme. A cet effet, il sollicite la prise en charge de ses frais de déplacement à PARIS, le 12 septembre prochain.  
Accord unanime du Conseil.

#### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire rend compte des trente-cinq déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la dernière réunion de conseil municipal et transférées pour instruction à la Communauté de communes. Aucun des biens mis en vente ne correspond aux besoins de la Commune.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal le 07 juillet, celui-ci avait voté à la majorité (21 voix pour et 2 abstentions) le choix d'exercer son droit de préemption sur un appartement situé au 7, square du 11 novembre et de demander une estimation du bien aux Services de France Domaine.

Services qui ont confirmé depuis que le prix de 450 000 € était conforme aux données du marché immobilier local.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- considère que ce prix est trop élevé pour la commune pour en faire un logement social
- renonce à cette préemption,
- annule la délibération en date du 07 juillet 2016 y relative.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne connaissance des chiffres concernant l'évolution du budget de la commune.

Concernant le budget général : recettes 3 159 312 € et dépenses 2 470 900 €. Il précise que ces chiffres sont dus pour les dépenses à l'avancée des projets et travaux et pour les recettes qui sont importantes, aux apports de la taxe additionnelle aux droits de mutation. En effet, grâce au classement de notre commune, ces taxes sont plus élevées.

M. le Maire précise que ce classement tombera fin 2017 et qu'il faut donc préparer un nouveau dossier. Deux autres communes, Saint-Martin et Sainte-Marie sont dans la même situation. M. le Maire suggère, comme Mme le Maire de Sainte-Marie lui a proposé, que les trois communes choisissent le même cabinet d'étude pour la préparation de ce dossier afin

d'optimiser les frais. Cette suggestion est soumise au vote du conseil qui l'approuve à l'unanimité.

En investissement : 3 055 160 € dont 1 513 622 € pour l'achat de terrains à La Maladrerie.

En recette : 2 832 217 €.

M. le Maire précise donc que la situation financière de notre commune est excellente.

Pour le port, il ne dispose pas encore de toutes les recettes.

Pour information, M. le Maire, rappelle que les élections des représentants des usagers du port (C.L.U.P.P.) au Conseil portuaire auront lieu le 20 septembre 2016 à 10H en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30.

Prochaines réunions du Conseil Municipal fixées au :

JEUDI 20 OCTOBRE et JEUDI 08 DECEMBRE à 20H.